



LES DIFFERENTS MASQUES

Caractéristiques et bonnes pratiques

Mise à jour le 18/05/2020

En préambule, nous rappelons que la gestion et la prévention du risque biologique liée au coronavirus SARS-CoV-2 doit se mettre en place suivant les principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et sécurité au travail : éviter les risques d'exposition, évaluer les risques ne pouvant être évités, donner la priorité aux mesures de protection collective sur les mesures de protection individuelle.

Masque chirurgical

« masque anti-projections »

Masque dit « **altruiste** » ; il évite la projection vers l'entourage de gouttelettes émises par celui qui porte le masque.

Dispositif médical répondant à la norme **NF EN 14683**.

On distingue trois types :

- **Type I** : efficacité de filtration bactérienne > 95% d'un aérosol de taille moyenne 3 μm .
- **Type II** : efficacité de filtration bactérienne > 98% d'un aérosol de taille moyenne 3 μm .
- **Type II R** : efficacité de filtration bactérienne > 98% d'un aérosol de taille moyenne 3 μm et résistant aux éclaboussures.



*Quelle est la durée
d'utilisation des masques ?*

*Un masque chirurgical est
conçu pour un usage unique.
Il doit être changé dès qu'il
devient humide et au moins
toutes les 4 heures.*

Masque de protection respiratoire FFP

Masque filtrant qui protège le porteur contre les risques d'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne.

Appareil de protection respiratoire répondant à la norme **NF EN 149**.
Il existe trois catégories de masque FFP :

- FFP1 : filtration d'au moins 80% des aérosols de taille moyenne 0,6 μm
- **FFP2** : filtration d'au moins 94% des aérosols de taille moyenne 0,6 μm
- FFP3 : filtration d'au moins 99% des aérosols de taille moyenne 0,6 μm



Masque à usage non sanitaire

« masque grand public »

Masque en tissu développé dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Deux catégories ont été créées :

- Masques de **catégorie 1** filtrant au moins 90% des particules de 3 microns, à usage des professionnels en contact avec le public.
- Masques de **catégorie 2** filtrant au moins 70% des particules de 3 microns, pour la protection à visée collective lorsqu'ils sont portés par toutes les personnes d'un groupe.



Bonnes pratiques

Retirer son masque

- Si port de gants, les retirer au préalable.
- 1er lavage des mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydro alcoolique.
- Retirer le masque en saisissant par l'arrière les attaches. Ne pas toucher la partie avant du masque.
- Placer le masque dans un contenant spécifique (pochette, sac plastique).

A noter que les masques chirurgicaux ne sont pas réutilisables. Ils doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation dans une poubelle dédiée.

- 2ème lavage des mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydro alcoolique.

Point sur le lavage des masques lavables (masques à usage non sanitaire)

- Lavage de 30min minimum à 60°C.
- Séchage complet soit via un sèche-linge, soit à l'air libre, avant un repassage à la vapeur à une température n'abîmant pas le tissu.

NB : Le passage du fer à repasser ne peut se substituer à un lavage tel que recommandé par les autorités sanitaires.

Un sèche-cheveux n'est pas adapté pour procéder à un nettoyage. Il peut néanmoins être utile pour finaliser le séchage d'un masque barrière à condition de ne pas le surchauffer et dégrader le tissu.

Information complémentaire

Nous rappelons que certaines activités et/ou postes de travail requièrent le port d'autres types de masques respiratoire (cartouches anti-gaz, FFP3...etc.). Ces derniers, utilisés en temps normal, doivent continuer à être portés compte tenu de la protection vis-à-vis de risques spécifiques qu'ils confèrent.

Avant et après chaque utilisation, il est impératif de nettoyer et désinfecter l'appareil de protection avec une lingette désinfectante (voir recommandations du fournisseur). Dans le contexte actuel, nous recommandons de privilégier les EPI non partagés.

Contact

Pour toute question relative au port du masque, vous pouvez vous rapprocher de votre service de santé au travail :

4 Rue Richond des Brus - CS 80019
43009 Le Puy-en-Velay CEDEX
Tel : 04 71 05 51 10
Mail : contact@aist43.fr - Site : aist43.fr

NB : Ces recommandations et informations sont susceptibles d'être modifiées, précisées en fonction de l'état des connaissances.

Document élaboré par :

Dr Anne IORDANOFF _ Collaborateur Médecin _ AIST43
Sylvain SOUVIGNET _ Toxicologue _ AIST43
Guillaume DESCHAUX _ Chargé de communication _ AIST43

4 Rue Richond des Brus - CS 80019
43009 Le Puy-en-Velay CEDEX
Tel : 04 71 05 51 10
Mail : contact@aist43.fr - Site : aist43.fr